

# VALLÉE DU RESTIC ... ... SE RÉSIGNER ?

# NON !

## Faites un don pour la sauver !

Après quatre ans de lutte acharnée, dans le respect de la légalité et des procédures, le Collectif « **Pour la sauvegarde de la vallée du Restic** » poursuit son action contre la création d'une nouvelle voie de liaison entre la RD112 (Kergaradec) et la RD205 (Le Spernot), sur les communes de Brest et de Gouesnou.

Après une phase de pseudo-concertation, et en parfaite contradiction avec les objectifs affichés dans de nombreux documents : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques, Plan Climat, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Agenda 21, etc., Brest métropole océane, au mépris de l'avis des riverains (Restic, Marrégues, Messioual, etc.), promeut le « tout voiture » en faisant valider le projet, en décembre dernier, par le préfet du Finistère avant que celui-ci ne quitte la région. Cette décision fait suite à l'« avis favorable » de la commission d'enquête publique, alors que les nombreuses réserves émises par la dite commission ne sont toujours pas levées !

**Adieu les objectifs des lois Grenelle I et II.** Pour privilégier les déplacements doux, ces lois visaient l'arrêt de créations d'infrastructures routières et d'urbanisation galopante.

**Le passage par la vallée du Restic aura des impacts catastrophiques sur la qualité de vie :**

- dégradation irréversible de la nature (biodiversité et espèces protégées menacées) et des espaces de respiration appréciés des promeneurs ;
- risques majeurs de contamination de la réserve d'eau de Kerléguer alimentant les Brestoises et les Bretonnes en eau potable ;
- nuisances sonores permanentes (23 000 véhicules/jour) avec une forte dégradation de la qualité de l'air.

Le long de cette **nouvelle pénétrante nord**, les Bretonnes-es n'auront plus accès à un espace naturel garanti et protégé qui était, jusqu'ici dédié à l'agriculture, aux loisirs et à la détente.

**Le patrimoine immobilier des riverain-es sera « foncièrement » dévalorisé.**

**Ce projet du « siècle dernier »**, très contesté est inutile et coûteux. Au moment où la crise européenne impose d'autres priorités et exige une gestion rigoureuse des dépenses des administrations locales, il y a mieux à faire !

Le Collectif « **Pour la sauvegarde de la vallée du Restic** » a donc décidé de recourir au contentieux (Tribunal administratif de Rennes) pour que soit annulée la décision du préfet. Démarche longue qui nécessitera des moyens et des ressources garantissant l'indépendance du Collectif.

**Vous ne vous résignez pas à voir disparaître une vallée sous le macadam ?**

**C'est maintenant qu'il faut agir, c'est maintenant que votre solidarité (\*) doit s'exercer, n'attendez pas qu'il soit trop tard ...**

### Merci de votre générosité !

(\*) Les chèques libellés à l'ordre de l'association AE2D, avec au dos une annotation "Pour le Restic", doivent être transmis à : **Jacques PERENNES, 10 rue Armand Robin - 29200 Brest**

Le Collectif est soutenu par AE2D, « Agir pour un Environnement et un Développement Durables », association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le département du Finistère. Cela vous permet de bénéficier, si vous êtes imposable, d'une déduction fiscale de 66%. Par exemple, un don de 60 € ne revient finalement qu'à une dépense de 20 € et un reçu de déduction fiscale vous sera envoyé en début d'année 2014.

Date	Nom prénom	N° Chèque (ou autre moyen de paiement)	Montant
Encaissé par :		Visa :	

-----  
A découper suivant le pointillé et à joindre au chèque, pour remise au Collectif

Encaissé le : N° de chèque :	Par :
---------------------------------	-------